

PRÉSENTATION PUBLIQUE

Projet de règlement numéro
281-22 amendant le règlement
de zonage numéro 69-07

Assemblée de consultation
publique - 14 novembre 2022

Jérôme Grondin, urbaniste

Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**

—
dans Les Appalaches

PERSONNES HABILES À VOTER

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, certaines dispositions du projet de règlement peuvent faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Les éléments susceptibles d'approbation référendaire seront identifiés par la mention PHV (personne habile à voter)

PHV

dstock
MUNICIPALITÉ



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE

—
dans Les Appalaches

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage permet de diviser le territoire en zones en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions (MAMH, 2018).

Adstock
MUNICIPALITÉ



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE
dans Les Appalaches

LE PROJET DE RÈGLEMENT

Objectif

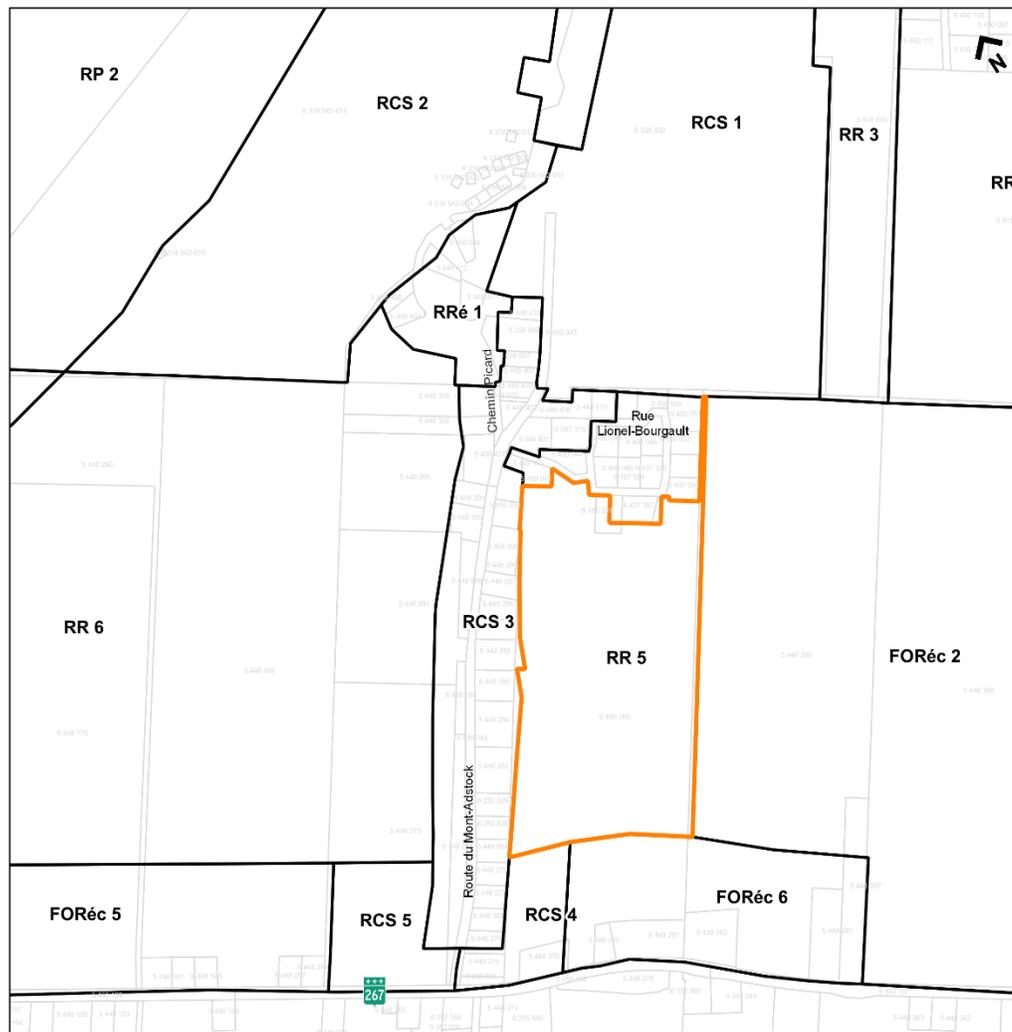
1. Modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 6 à même le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 5 (art. 4);
2. Modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 7 à même les secteurs de zone récréotouristique de réserve RR 5 et récréotouristique commerciale secondaire RCS 4(art. 5);
3. Modifier le plan de zonage afin d'agrandir les limites du secteur de zone récréotouristique de réserve RR 3 à même le secteur de zone de récréotouristique zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 1 (art. 6);
4. Modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 6 à même les secteurs de zone de récréotouristique zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 2 et RCS 5 (art. 7).

LE PROJET DE RÈGLEMENT

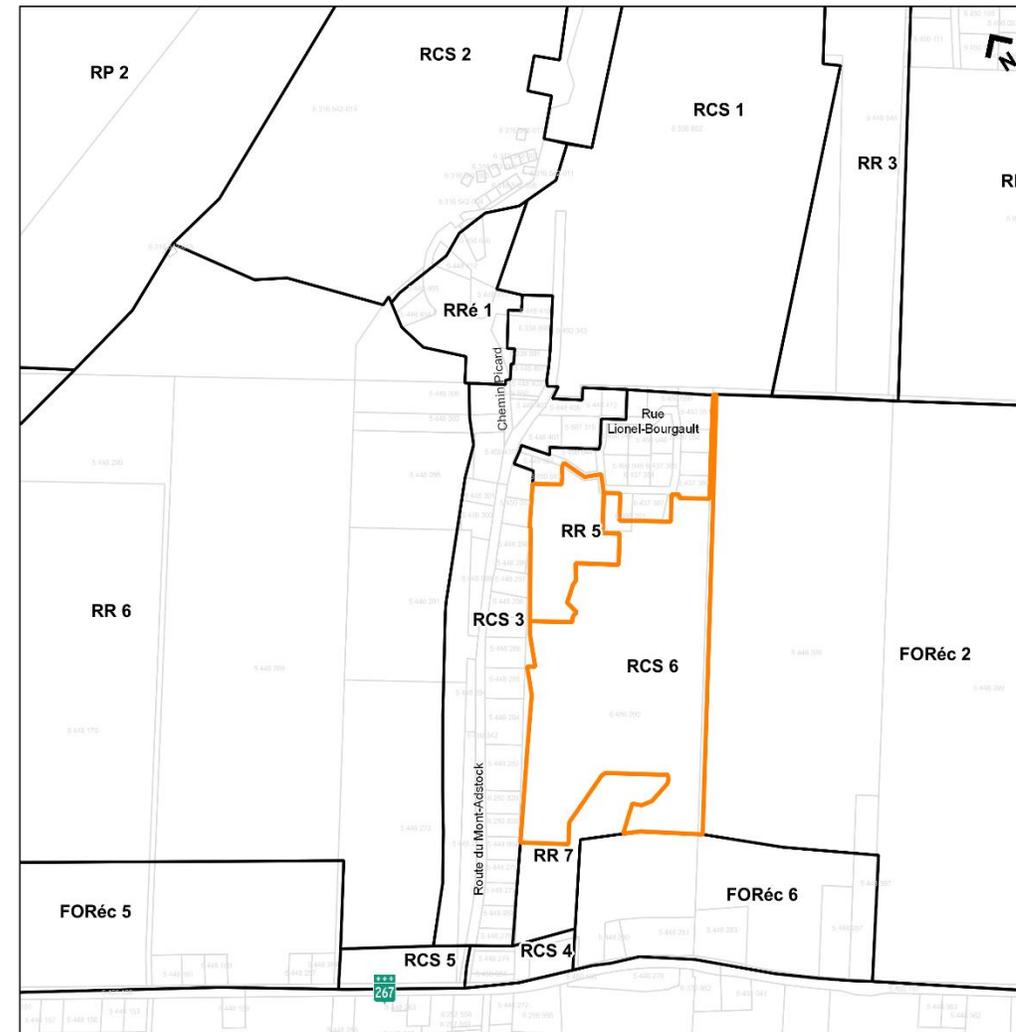
Création du secteur de zone récréotouristique commerciale
secondaire RCS 6 (art. 4)



AVANT



APRÈS



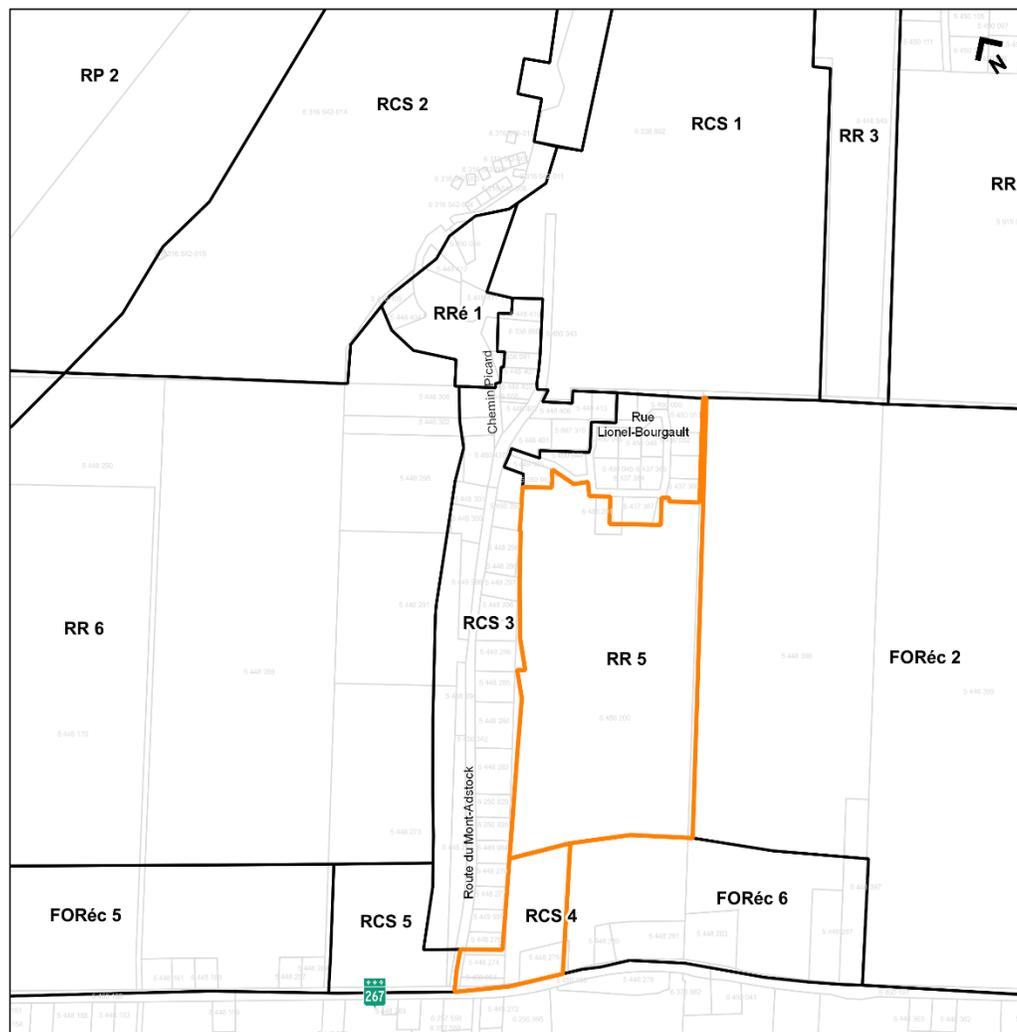
La modification touche le lot numéro 6 486 200 du cadastre du Québec.

LE PROJET DE RÈGLEMENT

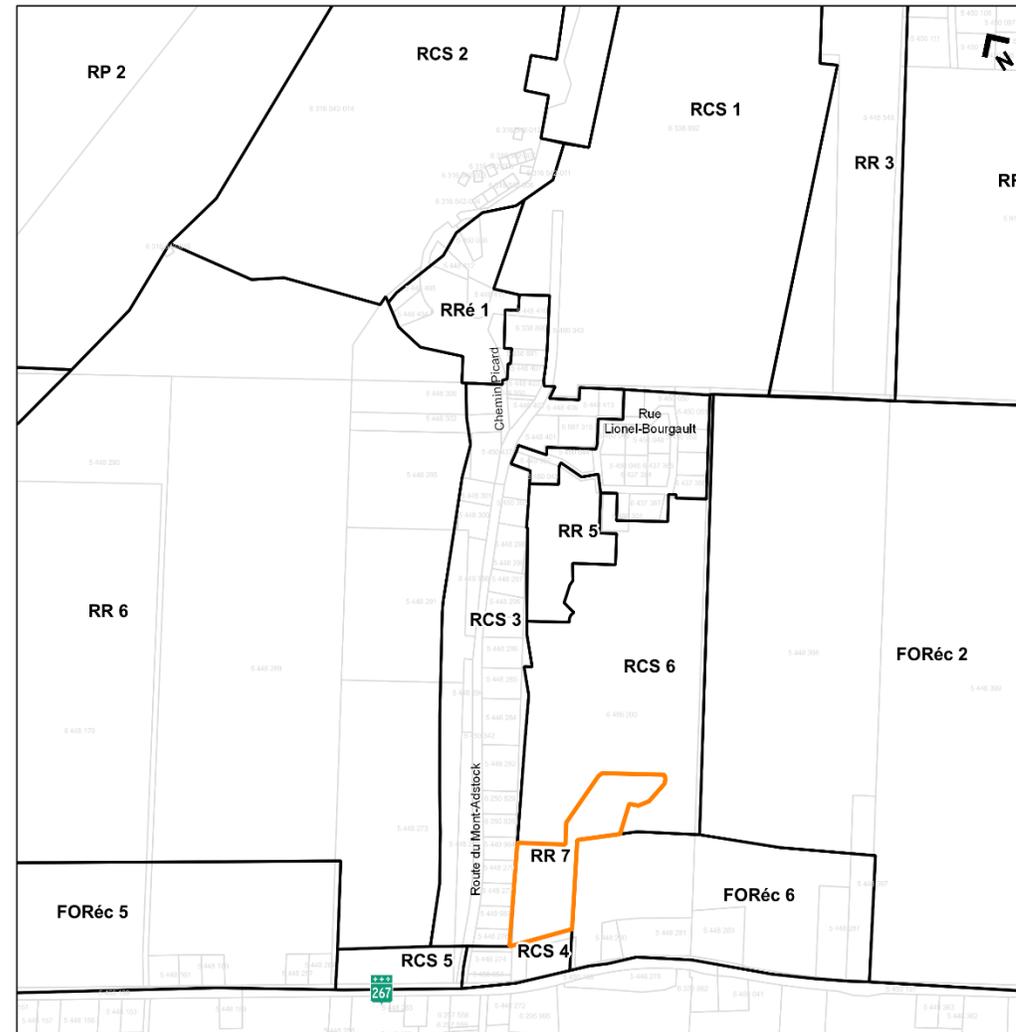
Création du secteur de zone
récréotouristique de réserve RR 7 (art. 5)



AVANT



APRÈS



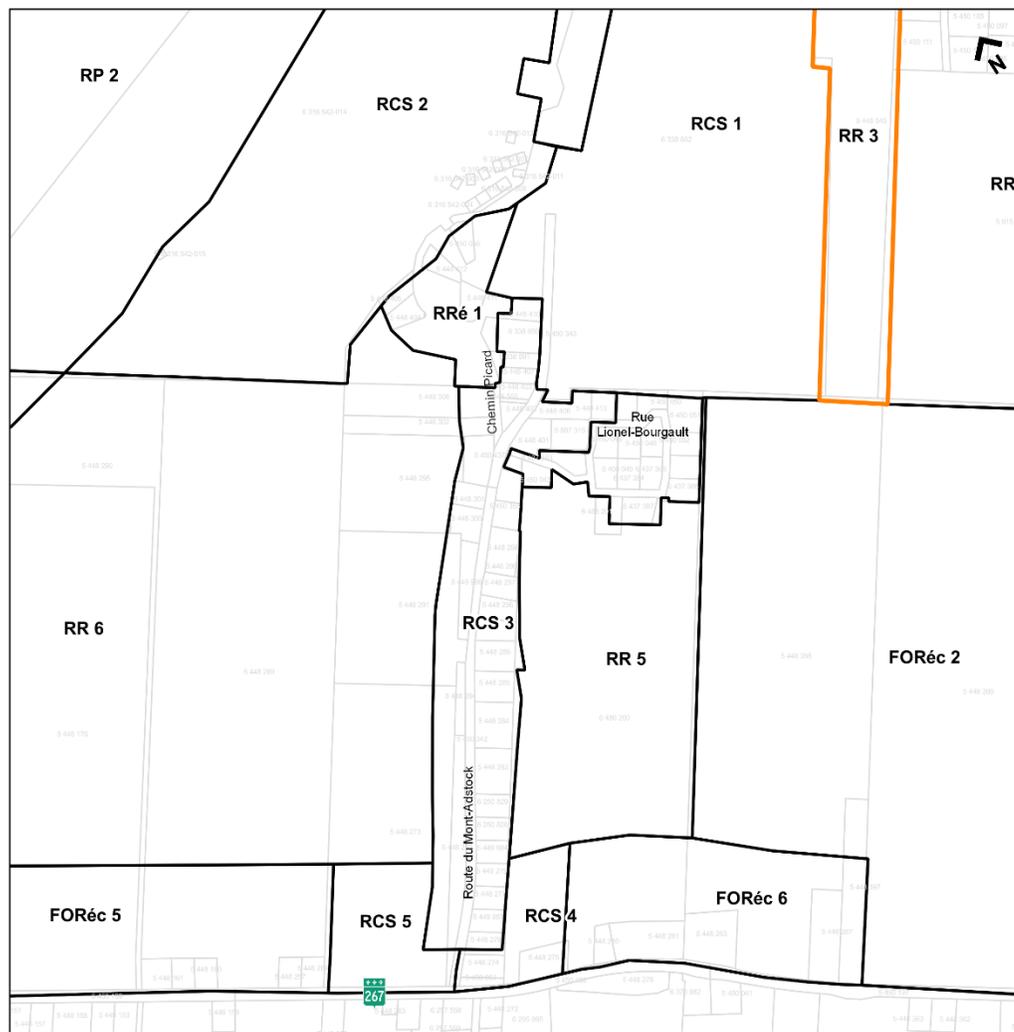
La modification touche les lots numéro 5 448 276, 5 448 277, 5 448 279, 5 449 987 et 6 486 200 du cadastre du Québec.

LE PROJET DE RÈGLEMENT

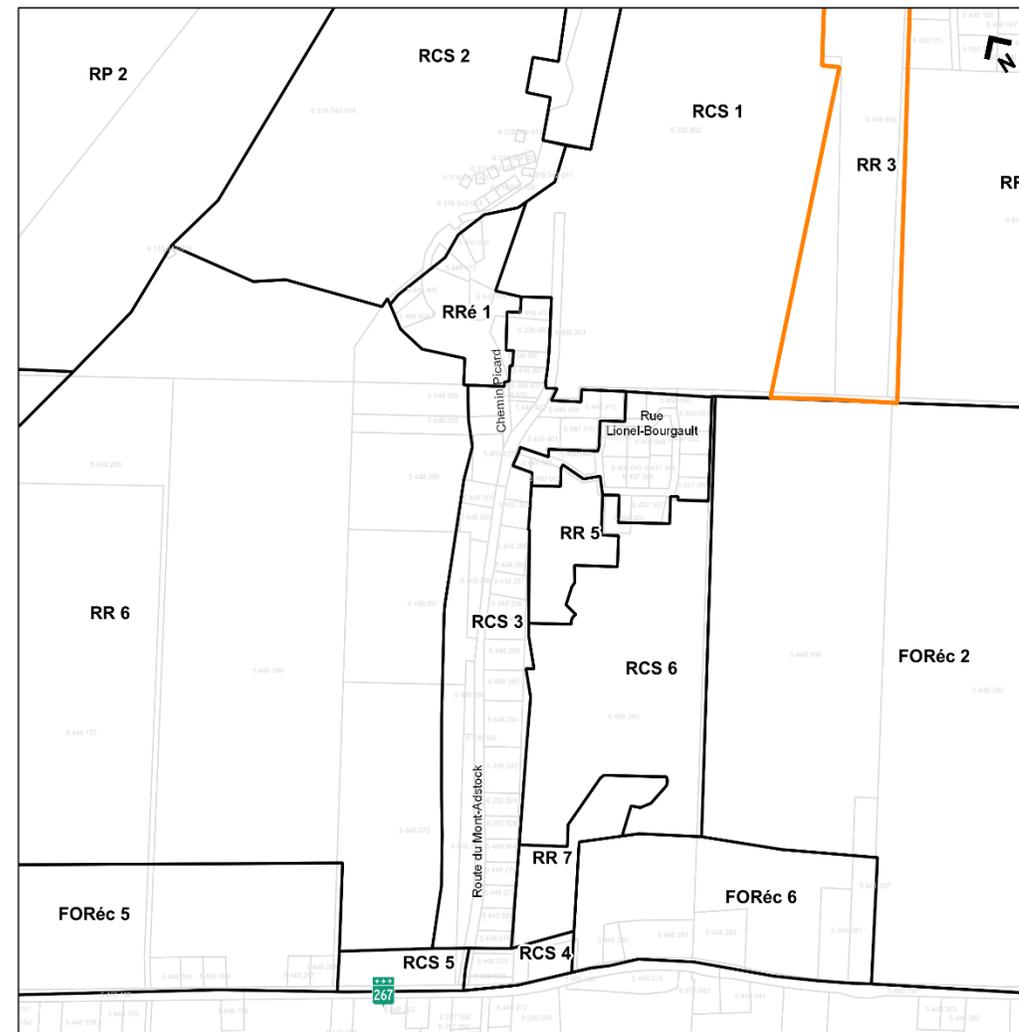
Agrandissement des limites du secteur de zone récréotouristique de réserve RR 3 (art. 6)



AVANT



APRÈS



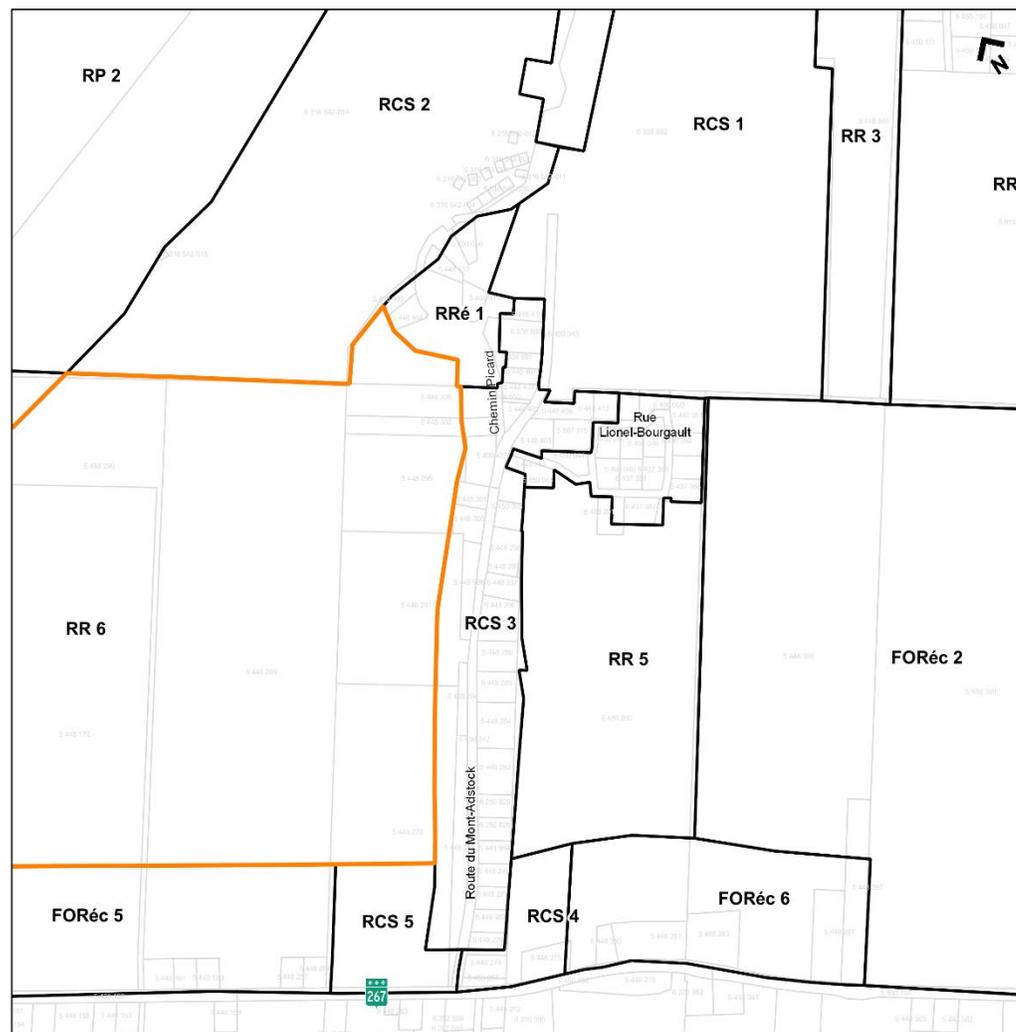
La modification touche les lots numéro 5 448 398 et 6 38 892 du cadastre du Québec.

LE PROJET DE RÈGLEMENT

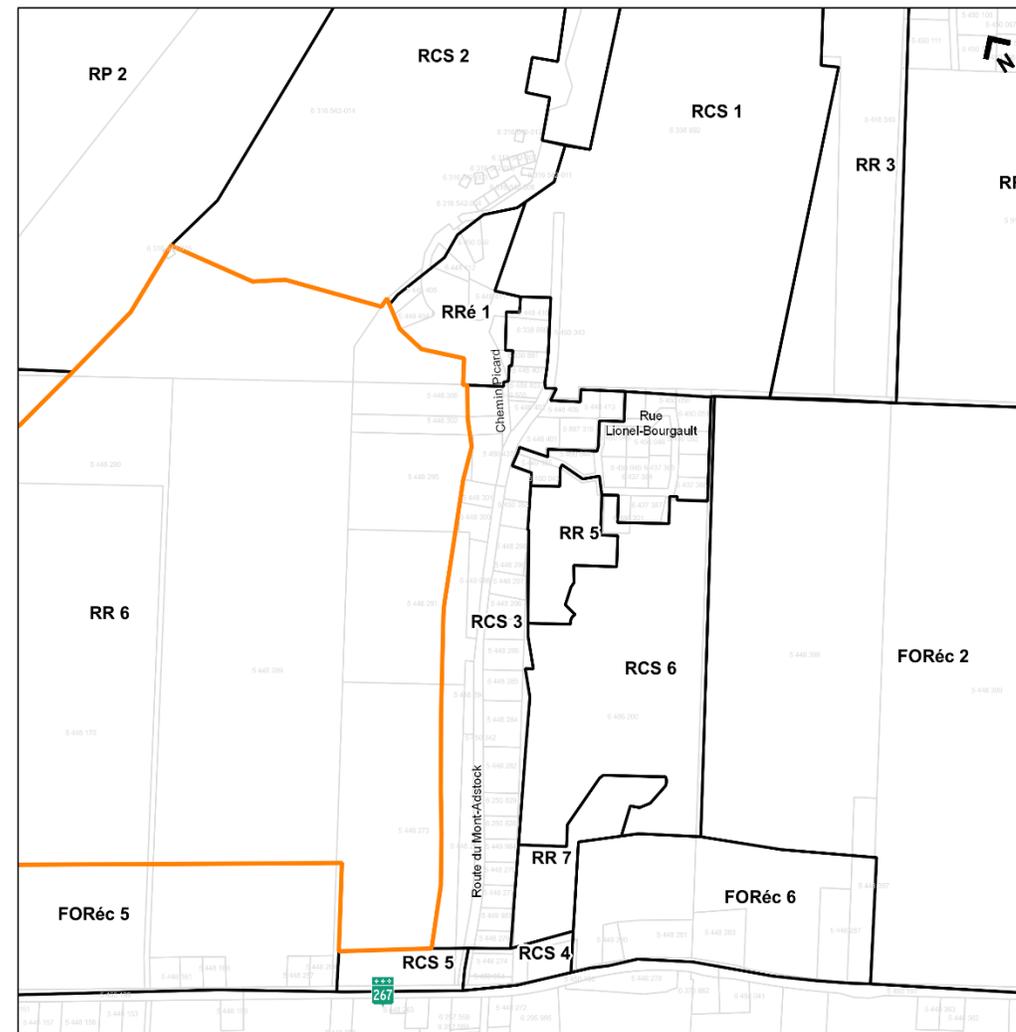
Agrandissement des limites du secteur de zone récréotouristique de réserve RR 6 (art. 7)



AVANT



APRÈS



La modification touche les lots numéro 5 448 273, 6 404 532 et 6 491 534 du cadastre du Québec.

LE PROJET DE RÈGLEMENT

Prochaines étapes



14 NOVEMBRE 2022

Assemblée de consultation publique;



14 NOVEMBRE 2022

Adoption, avec ou sans changement, du second projet de règlement numéro 281-22;



1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour soumettre une demande d'approbation référendaire;



JANVIER 2023

Si aucune demande pour que certaines dispositions des règlements soient soumis à l'approbation référendaire, adoption du règlement numéro 281-22;



JANVIER OU FÉVRIER 2023

Adoption, par le Conseil des maires de la MRC, de la résolution approuvant le règlement (art. 137.3 LAU). Entrée en vigueur du règlement.

QUESTIONS / COMMENTAIRES ?

Possibilités de transmettre vos questions / commentaires par écrits, par courriel ou par écrit, au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement avant le 11 novembre 2022 :

Courriel :

urbanisme@adstock.ca

Courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin

35, rue Principale Ouest

Adstock (QC) G0N 1S0



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE

—
dans Les Appalaches



418 422-2135



418 422-2134



info@adstock.ca

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0

ADSTOCK.CA